

Réf : DCM/2016/n°12/5.5 /10.02/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 02.02.2016

Date de l'affichage : 04.02.2016

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize,

Le DIX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Guillaume Ber, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Alexandra BONNET à F. LABARUSSIAS

M. LEBLANC à Patricia VANDERLINDE

Jean Claude BASCHIOU à Olivier BERTRAND

ABSENT : Amandine JACINTO

SECRETAIRE DE SEANCE : P. VAN DER LINDE

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2016/04 qui désigne le Cabinet d'avocats Sheur-Vernhet dans le contentieux opposant la Commune à Mme ZIMMERMAN. La présente décision vise à dessaisir l'ancien avocat de la Commune considérant que les parties étaient susceptibles de se trouver dans une situation de conflits d'intérêts.
- 2016/05 qui concède à Mme Audrey DIDIER une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant la somme de 400 €.
- 2016/06 qui concède à M. Claude BOULENGER une concession cinéraire pour trente ans, moyennant la somme de 700 €.
- 2016/07 qui concède à Mme Monique HERAUD une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant la somme de 400 €.
- 2016/08 qui concède à M. et Mme Raymond CASTELLARNAU une concession cinéraire pour trente ans, moyennant la somme de 700 €.
- 2016/09 qui concède à M. et Mme BERTINI ANJO une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant la somme de 91,47 €.
- 2016/10 qui concède à M. et Mme GIL une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant la somme de 400 €.

Hôtel de Ville - Place St Louis – BP n° 23

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20160210-DCM2016-12-DE
Date de télétransmission : 11/02/2016
Date de réception en préfecture : 11/02/2016

- 2016/11 qui autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du CNC pour les travaux de mise en accessibilité du Cinéma M. Pagnol. La subvention sollicitée est d'environ 30 365 €, soit 27 % du montant total des travaux.
- 2016-12 qui autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de mise en accessibilité du Cinéma M. Pagnol. La subvention sollicitée est d'environ 18 000 €, soit 16 % du montant total des travaux.
- 2016/13 qui autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département pour les travaux de mise en accessibilité du Cinéma M. Pagnol. La subvention sollicitée est d'environ 15 584 €, soit 14 % du montant total des travaux.
- 2016/14 qui autorise le Maire à déposer des demandes de subvention d'un montant respectif de 8 000 € et de 15 000 €, auprès de la Région pour l'organisation :
 - du Festival Marguerite 2016 pour un coût prévisionnel de 75 000 €
 - des Fêtes de la St Louis 2016 pour un coût prévisionnel de 113 000 €
- 2016/15 qui autorise le Maire à déposer des demandes de subvention, d'un montant respectif de 8 000 € et de 15 000 €, auprès du Département pour l'organisation du Festival Marguerite 2016 et les Fêtes de la St Louis 2016.
- 2016/16 qui autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de Police 2016 pour divers travaux chemin du Mas d'Avon (cheminement piéton, voie de circulation, création places de parkings) pour un montant estimé à 245 000 €.
- 2016/17 qui fixe la redevance d'occupation du domaine public du Carrousel, Place des II Millénaires, à 1 916 € pour la période du 1^{er} février au 31 octobre.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 11.02.2016
- date d'affichage : 11.02.2016